Bordereau attestant l'exactitude des informations - SAINTES - 1708 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/09/2025 - 5853 - 2010 B 00283 - 522 319 706 - AB RENOV

Déposé le 11/09/2025
N° RCS 20108283
N° de dépôt 5853

SARL AB RENOV
Au capital de 7 500 euros
30 Chemin Vert
ZA Les Touzelleries
17 600 SAUJON
RCS SAINTES 522 319 706

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 30 avril 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait du rapport de gestion

VIII – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats proposée est conforme à la loi et aux statuts de la société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- Bénéfice 55 695.09 euros.

 - En autres réserves 43 995.09 euros
 - En dividende à l'associé unique 11 700.00 euros

Le dividende sera mis en paiement à partir de ce jour.

La loi de finance pour 2018 a instauré un prélèvement forfaitaire unique – Flat Taxe, dont le taux s'élève à 30 %, soit 17,20 % au titre des prélèvements sociaux et 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu.
Les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France à compter du 1er janvier 2018 sont imposés au prélèvement forfaitaire unique au taux de 30%.
L'imposition au prélèvement forfaitaire unique ne permet pas de bénéficier de l'abattement de 40 % et la CSG au taux de 6,8 % ne sera pas déductible des revenus du capital.
Il est cependant maintenu la possibilité pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France d'opter pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option qui sera globale portera sur l'ensemble des revenus du capital. L'option se fera directement lors de l'établissement de la déclaration de revenus. Dans ce cas, le dividende sera éligible à la réfaction de 40% prévue au 2° de l'alinéa 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et la CSG sera déductible à concurrence d'un montant égal à 6,8%.
Sur le dividende unitaire s'imputera la retenue de la somme de 30 %, soit 17,2 % au titre des prélèvements sociaux et 12,8 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire, opéré par la société pour le compte des bénéficiaires.
Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8%.
Cette dispense de prélèvement est formulée par l'actionnaire personne physique par une attestation sur l'honneur à produire auprès de la société plus tard le 30 novembre N-1 et indiquant que le revenu fiscal de référence établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur aux seuils susvisés.

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Extrait de l'assemblée générale du 6 Aout 2025

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice 55 695.09 euros.

- En autres réserves 43 995.09 euros
- En dividende à l'associé unique 11 700.00 euros

Le dividende sera mis en paiement à partir de ce jour.

La loi de finance pour 2018 n°2017-1837 en date du 30 décembre 2017 en son article 28 a instauré un prélèvement forfaitaire unique – Flat Taxe, dont le taux s'élève à 30 %, soit 17,20 % au titre des prélèvements sociaux et 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu.
Ces sommes sont déclarées et payées par la société, établissement payeur, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
L'imposition au prélèvement forfaitaire unique ne permet pas de bénéficier de l'abattement de 40 % et la CSG au taux de 6,8 % ne sera pas déductible des revenus du capital.
Il est cependant maintenu la possibilité pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France d'opter pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux.
Cette option qui sera globale portera sur l'ensemble des revenus du capital. L'option se fera directement lors de l'établissement de la déclaration de revenus.
Dans ce cas, le dividende sera éligible à la réfaction de 40% prévue au 2° de l'alinéa 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et la CSG sera déductible à concurrence d'un montant égal à 6,8%.
Sur le dividende unitaire s'imputera la retenue de la somme de 30 %, soit 17,2 % au titre des prélèvements sociaux et 12,8 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire, opéré par la société pour le compte des bénéficiaires.
Le taux forfaitaire unique de 12,8% fait l'objet d'un prélèvement à titre d'acompte lors du versement du dividende. Cependant, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8%.
Cette dispense de prélèvement est formulée par l'associé personne physique par une attestation sur l'honneur à produire auprès de la société au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes et indiquant que le revenu fiscal de référence établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur aux seuils susvisés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié exact
Monsieur BOUACHI Kamel
Le Gérant



SARL AB RENOV
Au capital de 7 500 euros
30 Chemin Vert
ZA Les Touzelleries
17 600 SAUJON
RCS SAINTES 522 319 706

COMPTES AU 30 AVRIL 2025

COMPTES SOUMIS A L'APPROBATION
DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLE
DU 6 AOUT 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant

Kamel BOUACHI



(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : Société AB RENOV
Adresse de l'entreprise 30 CHEMIN VERT 17600 SAUJON
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 52231970600027
Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30042025 Net 3	N-1 30042024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	5 000	AI	5 000	5 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	43 410	AS 36 404	7 006	9 306
	Autres immobilisations corporelles	AT	84 333	AU 56 757	27 576	40 432
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	500	BI	500	500
	TOTAL (II)	BJ	133 243	BK 93 161	40 082	55 238
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 001	BM	20 001	34 457
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	13 410	BQ	13 410	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	103 705	BY	103 705	65 453
	Autres créances (3)	BZ	23 338	CA	23 338	32 122
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 000	CE	50 000	
	Disponibilités	CF	107 297	CG	107 297	190 288
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 262	CI	2 262	583
	TOTAL (III)	CJ	320 013	CK	320 013	322 904
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	453 256	IA 93 161	360 095	378 141

CERTIFIÉ CONFORME
Le Gérant

Renvois : (1) Dont droit au bail 5 000 | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 500 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société AB RENOV — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	168 791	145 499
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 695	23 292
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	232 736	177 041
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	97	1 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 012	94 892
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 258	41 831
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 992	62 497
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	127 358	201 100
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	360 095	378 141

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	127 358	201 100
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

CERTIFIÉ CONFORME
Le Gérant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 688		1 723
Installations générales agencements aménagements divers	912		
Matériel de transport	77 488		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 301		633
TOTAL	125 388		2 355
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	500		
TOTAL GENERAL	130 888		2 355

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 000	5 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			43 410	43 410
Installations générales agencements aménagements divers			912	912
Matériel de transport			77 488	77 488
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 934	5 934
TOTAL			127 743	127 743
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			500	500
TOTAL GENERAL			133 243	133 243

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 381	4 023		36 404
Installations générales agencements aménagements divers	798	92		890
Matériel de transport	38 576	12 745		51 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 895	651		4 546
TOTAL	75 650	17 511		93 161
TOTAL GENERAL	75 650	17 511		93 161

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 023				
Instal.générales agenc.aménag.divers	92				
Matériel de transport	12 745				
Matériel de bureau informatique mobilier	651				
TOTAL	17 511				
TOTAL GENERAL	17 511				

ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME
Le Gérant

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	103 705	103 705	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299	299	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 592	19 592	
Débiteurs divers	3 447	3 447	
Charges constatées d'avance	2 262	2 262	
TOTAL	129 805	129 805	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	52 012	52 012		
Personnel et comptes rattachés	13 148	13 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 600	12 600		
Impôts sur les bénéfices	8 775	8 775		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 660	10 660		
Autres impôts taxes et assimilés	1 074	1 074		
Groupe et associés	97	97		
Autres dettes	28 992	28 992		
TOTAL	127 358	127 358		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 956
Dettes fiscales et sociales	5 780
Total	8 736

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 262
Total	2 262